

Arrêté portant fixation de tarifs

Colloque BAGEHOT 2023

La Présidente,

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3,
Vu la délibération n°30-2016 du Conseil d'administration du 29 avril 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de fixation de tarifs accordée par le conseil d'administration à la Présidente ;
Vu les statuts modifiés de l'Université Bretagne Sud,

Arrête

Article 1. Les tarifs d'inscription au colloque BAGEHOT organisé par le laboratoire LEGO et le laboratoire LAB-Lex, du 29 au 30 juin 2023 sont fixés comme suit :

36,36€ HT ces tarifs sont HT et sont soumis à la TVA, en application de la réglementation en vigueur

TVA 10%

Soit 40,00€ TTC

Article 2. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

Article 3. Le Directeur ou la Directrice de laboratoire et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Virginie DUPONT

